



HAL
open science

Territoires, temps, sociétés et développement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Territoires, temps, sociétés et développement. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02035867

HAL Id: hceres-02035867

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035867>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°60
« Territoires, temps, sociétés et développement »
de l'Université Montpellier 3 - Paul-Valéry



2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Pierre JUDET DE LA COMBE, EHESS

Experts :

Mme Natalie NOYARET, Université de Caen

M. Philippe DUBOIS, Université Paris 3

M. Denis PELLETIER, EPHE

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Yves CHEVRIER



Contexte général

Comme pour l'ED 58 de l'Université de Montpellier 3, la mission du comité a été délicate. L'école 60, qui demande sa reconduction, est, en effet, comme sa voisine, en profonde mutation dans la définition de son périmètre scientifique et de sa politique de formation. Elle a une conscience claire de ses difficultés actuelles, mais aussi de ses atouts, qui sont grands. Elle est entrée dans une dynamique résolue de transformation, avec le soutien net de l'Université, qui est en train de changer profondément sa politique doctorale, cela en liaison avec une politique active de site dans le cadre du nouveau PRES qui se met en place, avec les relocalisations et les regroupements physiques qu'à très court terme (fin 2010) cette politique induira. Ce PRES vient de décider de créer un Collège doctoral, pour l'ensemble des ED de Montpellier. Ses compétences, ses procédures ne sont pas encore définies.

Le Directeur de l'école doctorale a pris ses fonctions fin 2008, avec pour mission la redéfinition de cette école.

L'évaluation ne peut donc porter sur la seule situation actuelle. Elle concerne aussi la crédibilité des propositions faites et sur les effets des transformations récentes déjà engagées, avant l'achèvement du présent contrat (2007-2010).

Le site universitaire de Montpellier propose 4 écoles doctorales en Sciences Humaines et Sociales ; 2 sont sous la responsabilité de l'Université de Montpellier 3 : l'ED 58 et l'ED 60 qui, dans leur configuration actuelle, forment chacune un nombre équivalent de doctorants : environ 400 en 2009-10 (414 étudiants, avec 95 directeurs pour l'ED 60). La formation doctorale est organisée en relation étroite avec le GIS qu'est la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, localisée sur le nouveau site Saint-Charles, en centre ville, où devraient être hébergées les écoles doctorales ainsi que les deux tiers des équipes de recherche, avec une bibliothèque commune. Pour les composantes de la formation qui excèdent le cadre disciplinaire des SHS (formations techniques), l'ED est en lien constant avec la Maison des Ecoles Doctorales (MED), commune à l'ensemble des Universités de Montpellier.

L'ED 60 travaille en collaboration étroite avec l'Université de Montpellier 1, avec l'Ecole Montpellier Sup'Agro et avec l'École nationale d'architecture de Montpellier.

Les incertitudes et les changements qu'a connus l'ED 60 sont, mais pour une part seulement, dus au fait que lors du contrat précédent (avant 2007) l'Université de Montpellier 3 disposait de 3 écoles doctorales. Deux ont été validées, d'où une répartition de l'ensemble des équipes existantes. Cette répartition est encore mouvante, avec notamment le transfert, pour le prochain contrat, de l'ensemble des historiens, des philosophes et des psychologues psychanalystes de l'ED 60 vers l'ED 58 et, inversement, celui des égyptologues de l'ED 58 vers l'ED 60. Un certain renforcement de la cohérence disciplinaire des ED est ainsi proposée : sciences historiques, linguistiques et littéraires, avec la philosophie, d'un côté (ED 58) ; sciences plus systématiques (sociologie, anthropologie) ou attachées au territoire (archéologie, géographie, écologie), de l'autre (ED 60). La séparation entre l'histoire de l'art (qui se trouvera entièrement du côté de l'ED 58) et archéologie (ED 60) a sa pertinence en raison de l'orientation intellectuelle de ces deux disciplines à Montpellier 3, alors qu'elle ne serait pas pertinente ailleurs. L'Université tient par ailleurs fermement au principe du rattachement des équipes à une seule ED, ce qui va dans la bonne direction. Mais la cohérence de la répartition n'est pas absolue, puisque des mêmes thèmes peuvent être traités de part et d'autre et que la psychologie se trouve scindée.

Ces transferts conduiront à une diminution des doctorants de l'ED 60, qui, selon la projection présentée, devrait accueillir 294 étudiants au lieu des 414 actuels.

Avis condensé

- Avis global :

L'ED 60 est engagée dans un processus de profonde rénovation, commencé en 2009. Elle a elle-même clairement défini les lignes de ce changement. Il y avait beaucoup de retard dans la mise en place d'une formation



véritablement doctorale, dans la définition du rôle structurant de l'ED au-delà des formations assurées en interne par les équipes. L'Université soutient activement cette transformation par une politique active de moyens, par le rôle qu'elle joue dans le plan Campus est la création d'un PRES, qui a déjà des retombées essentielles sur l'ED.

Malgré un financement très insuffisant des thèses (ce qu'on ne peut bien évidemment imputer à l'ED), l'école maintient un nombre élevé de soutenances et, au sein des équipes, notamment de celles qui sont le plus orientées vers un travail scientifique collectivement structuré et qui ont su institutionnaliser des échanges internationaux cohérents, assure un bon suivi des thèses.

Dans la configuration scientifique qu'elle va prendre dans le nouveau contrat, l'ED est caractérisée par l'association de disciplines différentes, traditionnellement séparées. Cette association devrait permettre de traiter des mêmes problématiques de points de vue différents scientifiques (autour, notamment, des questions d'espace et de transferts). Il y a là la base, à exploiter, d'une formation doctorale novatrice.

La porosité scientifique et didactique entre les deux ED de Montpellier 3 devrait amener à une réflexion plus poussée sur les raisons d'un maintien de deux écoles doctorales différentes pour cette Université.

La notation proposée par le comité met l'accent non pas sur la situation actuelle, mais sur la volonté, très claire, de changement, de consolidation et d'utilisation du potentiel existant. La note globale, A, vise à encourager une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation et de développement. Quant aux notes partielles, elles correspondent plutôt à la situation actuelle de l'école doctorale. La notation définitive B, attribuée par l'AERES, tient compte du bilan et du projet.

● Points forts :

- Le point le plus fort de l'ED est son dynamisme remarquable dans sa reconfiguration et dans la mise en place d'une formation plus substantielle. Ce dynamisme est fortement soutenu par l'Université, qui lui donne des moyens nouveaux.
- L'implantation géographique, grâce au plan Campus, des équipes de l'ED, de son administration, la création d'espaces réservés aux doctorants (qui en sont pour le moment démunis) rendent crédible la volonté de faire du doctorat une formation véritablement suivie.
- Dans plusieurs domaines, l'ED offre un milieu scientifique très créatif et structuré. Ces domaines peuvent servir de modèle pour les autres. La convergence des thématiques autour des questions d'espace et de transferts offre déjà un cadre intellectuel permettant un lien entre les différentes équipes destinées à rester dans l'ED ou à la rejoindre.
- La gouvernance, malgré les remous créés par les transferts d'équipes, semble bien organisée.
- L'implication des étudiants dans la vie de l'ED est évidente. Elle se réalise grâce à leur association (Contact), grâce au dispositif Rusca (« Rûche » en occitan) qu'ils ont créé, et par les séminaires qu'ils animent.
- La qualité des relations internationales, sous une forme instituée, est à mettre au crédit de l'ED.
- Enfin, le souci de former des chercheurs en reprise d'études, sur une longue durée, est potentiellement un point fort s'il est accompagné d'une formation disciplinaire et interdisciplinaire plus structurée et repensée dans le cadre d'une politique de « formation tout au long de la vie ».

● Points faibles :

Les points faibles tiennent, pour une grande part, à la situation actuelle de l'ED, telle qu'elle est analysée et traitée par ses responsables : ils touchent notamment à la faiblesse de la formation scientifique dispensée par l'ED. Cela va être corrigé dès cette année (2010), avant le prochain contrat.

D'autres points demandent encore une réflexion plus approfondie :

- Sur le périmètre scientifique de l'école : même si une certaine cohérence scientifique se dessine après les transferts d'équipes, dans les deux sens, entre l'ED 58 et l'ED 60, et si l'ED 60 va désormais



accueillir, pour le prochain contrat, des équipes structurées autour de programmes scientifiques définis, des incertitudes sur la cohérence des deux ensembles subsistent.

- La question du rôle fédérateur de l'ED, face aux équipes, et donc de son niveau propre d'intervention dans la formation demande encore à être creusée ; pour le moment, la « logique de laboratoire » prime.
- La pertinence des « axes », à côté des doctorats demande à être clarifiée. Comme pour l'ED 58, un programme de formation spécifique au doctorat devrait contribuer à la structuration disciplinaire et thématique de l'école.
- Un volontarisme plus grand est requis pour l'insertion professionnelle des diplômés, vu la situation particulièrement difficile des sciences sociales et d'un public étudiant qui n'est pas déjà en poste dans l'enseignement secondaire. L'information des étudiants paraît encore insuffisante.

Notation



- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

L'ED 60 manifeste un dynamisme fort et salutaire, elle doit approfondir sa réflexion sur la pertinence de son périmètre scientifique, qui a été flottant. L'alliance, inédite et par là même féconde, de l'archéologie, de l'écologie et des sciences sociales comme la sociologie, l'anthropologie et la psychologie, offre sans doute des possibilités de formation généraliste à explorer et à structurer davantage.

Cela est d'autant plus important que, pour le moment, la pertinence de l'existence de deux ED différentes pour l'Université de Montpellier 3 demande encore à être argumentée. La recombinaison telle qu'elle est proposée est déjà l'effet d'un long travail d'harmonisation. Mais la proximité, ou les chevauchements entre les deux écoles pourraient faire pencher pour une fusion. Sans doute une réflexion sur la personnalité des ED, sur leur articulation permettrait de mieux comprendre le souhait de leur maintien.

Quant à l'organisation interne de l'ED, le rôle des doctorats, qui peuvent devenir de véritables communautés d'enseignement et de recherche, devrait être renforcé. Le rôle de responsable de doctorat est à définir. Pour le moment, la substance de la formation intellectuelle est laissée aux équipes de recherche. Le comité n'a pas à évaluer la pertinence des regroupements déjà commencés, puisque ce n'est pas de sa compétence, mais il s'interroge sur la possibilité qu'à l'école de définir une politique qui soit plus que la somme des politiques des équipes.

Enfin, si l'ED assume le fait qu'elle s'adresse en réalité à deux publics, les quelques doctorants « rapides », disposant d'un financement, et ceux qui s'initient à la recherche au cours d'un parcours plus long, il lui faut renforcer nettement son rôle de médiateur entre Université et autres milieux professionnels.



Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

La dotation financière de l'ED était, comme pour l'ED 58, très limitée : 26 750 €. Elle était surtout (à 67 %, soit 18 000 €) destinée à financer les soutenances et la reproduction des thèses. Seuls 13 % (3 500 €) étaient consacrés à la mobilité des doctorants, et 20 % (5 000 €) à la formation. La situation a complètement changée en 2010 avec une dotation qui se monte désormais à 66 500 €, ce qui permet la mise en place d'une véritable politique de formation scientifique, encore peu existante.

Le fonctionnement administratif de l'ED est assuré par 4 personnes (1 B et 3 C), avec des vacataires (ces moyens sont mutualisés avec l'ED 58), ce qui est nettement insuffisant et devrait changer avec la nouvelle politique de site (voir la rubrique Projet).

Quant à la gouvernance de l'ED, elle semble bien maîtrisée, avec un Conseil de l'ED qui fonctionne, et un directeur porteur d'une politique claire.

Le rôle des élus étudiants est clarifié depuis cette année : ils participent désormais à la discussion sur l'attribution des contrats doctoraux (ex-allocations).

Un « Comité de thèse » sera mis en place dès l'an prochain. Il suivra l'évolution des thèses financées (seulement 11%) et toutes les thèses à partir de la 5^e année.

- Bilan quantitatif :

L'adossement scientifique de l'ED est de qualité. La disparité entre les équipes rend sur ce point une notation d'ensemble nécessairement injuste. On compte une équipe notée A+ lors du dernier contrat (l'UMR 5175, Centre d'Écologie fonctionnelle Évolutive, associant Montpellier 2, Montpellier 3 et le Cnrs). L'Archéologie, avec l'UMR 5140 Montpellier 3-Cnrs, Archéologie des Sociétés Méditerranéennes (ASM), qui avait été classée A, constitue l'autre pôle particulièrement fort de cette ED : elle regroupera désormais l'ensemble des archéologues de l'Université.

Plusieurs équipes montrent une collaboration étroite avec d'autres établissements de recherche : l'UMR Montpellier 3-IRD *Gouvernance, Risque, Environnement, Développement* (GRED) et l'UMR Montpellier 3-CIRAD, *Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement* (ART Dév). Les autres points forts de l'ED sont la sociologie et l'ethnologie (LERSEM), la santé (dans une équipe dépendant de Montpellier I, Santé et Education, Situation de Handicap, et dans une EA de Montpellier 3, EPSILON, en lien avec Montpellier I). L'ED et la Présidence tiennent fortement à la présence d'une équipe travaillant sur le management, dans une collaboration forte avec les autres Universités de Montpellier.

L'école doctorale accueillait deux équipes de Perpignan. Elles demandent leur autonomie pour le prochain contrat.

L'événement majeur est le départ de la totalité des enseignants-chercheurs en histoire, philosophie et psychanalyse, qui étaient regroupés dans la nouvelle équipe, créée pendant le contrat en cours, CRISES (*Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales*). Ils vont rejoindre l'ED 58. Ce départ, qui n'empêchera pas des collaborations soutenues, introduit une certaine clarté thématique pour l'ensemble, malgré des recoupements. La logique de ce redécoupage n'est pas seulement intellectuelle, mais tient visiblement compte des affinités historiques.

Quant à l'organisation pédagogique et scientifique de l'ED. Pour le moment, elle s'organise en 20 doctorats (14 dans le projet) : Archéologie classique, Archéologie préhistorique ; Biologie des populations et écologie ; Ethnologie ; Etudes méditerranéennes et orientales ; Psychanalyse, qui part pour l'ED 58 ; Géographie ; 4 doctorats d'Histoire qui partent vers l'ED 58 ; 4 doctorats de Psychologie ; Gestion ; Education et Communication, qui partent vers l'ED 58 ; Sociologie ; Architecture.

La très grande disproportion entre les doctorats pour le nombre de doctorants et de docteurs (avec une très nette prédominance de la Géographie, de la Sociologie puis de l'Archéologie et de l'Ethnologie, et enfin de la Gestion, pour ne mentionner que les doctorats destinés à rester dans l'ED 60) plaide pour un regroupement.



À cette organisation se superposent 6 axes, qui présentent une articulation déjà interdisciplinaire : Relation entre société et environnement ; Espace rural, développement durable ; Propriétés physiques des ressources des territoires ; Croyances et idéologies (cet axe regroupe les historiens qui vont rejoindre l'ED 58) ; Organisations et entreprises ; Structures sociales et croyances collectives contemporaines. L'articulation de ces deux niveaux, doctorats et axes, n'est pas très claire. Le projet ne mentionne pas d'axes.

Pour la durée des thèses, l'ED 60 se situe dans une bonne moyenne : 5,17 années. Ce chiffre paraît élevé par rapport à la durée « réglementaire » de 3 ans. Mais il faut rappeler que seuls 8 ou 10 doctorants, selon les années, disposent d'une allocation de recherche ou d'un contrat doctoral ; la durée moyenne est alors de 4 ans. (11 % des thèses, en tout, sont financées) ; ce qui montre le bon fonctionnement de l'ED.

L'âge moyen des doctorants est de 35,3 ans en 2010 et de 38,30 pour les docteurs. Cela tient à la forte proportion de docteurs salariés, 66,67 % et de docteurs sans aucun financement, 31,48 % (l'âge moyen des doctorants financés oscille entre 23,5 ans et 30 ans selon la nature de la bourse).

L'ED ne regroupe pas des disciplines « à Agrégation » ; les étudiants se trouvent dans une situation précaire (seuls 14 % des doctorants sont enseignants lors de leur première inscription ; 58 % sont « étudiants »). Le taux d'abandon n'est, malgré cela, que de 8 % (en 2008). Par ailleurs, l'ED assume clairement sa vocation à favoriser la reprise d'études, ce qui est, en soi, un point positif.

Les soutenances sont en nombre stable : 54 en 2006, 52 en 2009, avec un « pic » de 63 en 2008, venant compenser une baisse en 2007 (32 soutenances). Il y a eu une forte incitation à finir les thèses. Cette tendance s'accompagne d'une autre, inverse, dans le nombre d'inscrits (on passe de 458 en 2006 à 414 en 2009). Le problème brûlant du financement des thèses se manifeste là. Cette baisse est, par ailleurs, due à un contrôle plus grand de la progression des thèses.

Insertion professionnelle : pour une forte minorité d'entre eux (42 %, selon une enquête de 2007 à laquelle ont répondu 60 % des docteurs), les diplômés sont en emploi stable ; 10 % sont inactifs, 29 % demandeurs d'emploi et 19 % en emploi précaire. Une grande majorité (61,5 %) considèrent que la formation doctorale les a fortement aidés dans leur recherche d'emploi. Une enquête portant sur la période 2004-2006 montre que les emplois trouvés sont, 3 ans après la soutenance, surtout dans le privé ; viennent ensuite l'enseignement supérieur et la recherche, puis l'enseignement secondaire et l'administration.

Cette situation ne fait que refléter l'état très préoccupant de l'emploi des diplômés de haut niveau en sciences sociales.

L'Université est consciente du problème. Elle a procédé à une enquête approfondie sur le devenir professionnel de ses docteurs 2006 (enquête commune aux deux ED ; les taux de réponses montre une disparité entre les équipes des deux ED selon leur type d'organisation).

- Encadrement et suivi :

Dans sa configuration actuelle, l'ED semble juxtaposer deux conceptions du doctorat, selon un clivage qui correspond aux pratiques différentes des disciplines ; l'une insiste sur l'insertion des jeunes chercheurs dans une équipe (avec un rôle important donné aux laboratoires dans la définition des sujets, et dans la répartition des quelques allocations ou contrats doctoraux), l'autre, pour les sciences littéraires et historiques, est plus individualiste. La première conception sera visiblement renforcée dans l'ED future.

L'école a mis en place une procédure plus stricte pour lutter contre les abandons et contre le prolongement de la durée des thèses (qui reste malgré tout trop longue) et pour accompagner les doctorants par la création d'un *Comité de thèse*, composé du directeur de l'ED, du directeur de la thèse et d'un expert, devant se prononcer sur les sujets et la réalisation du travail, et l'opportunité d'une réinscription pour la 5^e année.

Le nombre admis de thèses par directeur est, pour l'Université, de 15, après décision du CA (le CS proposant 10). Le chiffre est évidemment trop élevé. La politique de la Présidence est de le baisser.



- Financement des thèses :

C'est, bien évidemment, l'une des grandes faiblesses de l'ED (11 % seulement de thèses financées), faiblesse due à la situation nationale. L'école multiplie les initiatives pour rattraper la situation (4 doctorants bénéficiaires d'une bourse Averroès ; 9 bourses de mobilité).

La Région, pour des raisons impénétrables, ne finance pas de doctorat en SHS.

L'Université est consciente du volontarisme dont elle devra faire preuve pour changer cette situation, typique des écoles doctorales en SHS.

- Formation :

C'est, pour le moment, un point faible. Les Professeurs de l'Université n'ont pas d'enseignement de doctorat inclus dans leur service (seule, après la licence, la formation au master entre dans les services), et les séminaires existants, notamment grâce à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, ne sont pas obligatoires. La Maison des Ecoles Doctorales (MED), liée davantage à Montpellier 2, n'offre visiblement que des formations techniques (anglais, informatique) et non pas scientifiques.

Un plan a été mis en place, dès 2010, pour une formation de 100 heures (voir la rubrique « Projet » ci-dessous). Il y avait là grande urgence.

D'ores et déjà l'ED a manifesté son souci de proposer un enseignement transdisciplinaire, mais il est peu suivi.

Il semble admis que ce sont les équipes qui assurent la formation scientifique par leurs séminaires propres. Les étudiants rencontrés disent se sentir appartenir à une équipe plus qu'à l'école doctorale, même s'ils semblent particulièrement impliqués dans la vie scientifique de l'école par l'organisation de journées d'études pour les doctorants de 2^e et de 3^e année sur des thèmes fédérateurs. Mais ils paraissent pour le moment peu conscients des possibilités qu'offrent des innovations comme « le nouveau chapitre de la thèse », pour leur suivi et la préparation de leur insertion professionnelle.

Il est vrai que le manque de moyens (par exemple en ordinateurs) et de locaux pour les étudiants (qui n'ont pas vraiment de lieu pour travailler) est un frein à la constitution d'une communauté doctorante, alors que la volonté d'en constituer une existe.

- Ouverture nationale et internationale :

Pour l'international : une bonne part des doctorants viennent de l'étranger (28 %), principalement du Maghreb (30 %) et de l'Afrique hors Maghreb (30 %). L'ED a une politique dynamique de coopération internationale, et a su établir des liens particuliers avec l'Algérie en collaborant à la création d'Écoles Doctorales en anthropologie et en psychologie.

- Projet :

Le projet de l'ED s'inscrit dans la politique de site de l'Université, politique très active qui devrait, dans le cadre du nouveau PRES, faire passer à une échelle supérieure l'organisation des études doctorales. Un collège doctoral unique va être créé. Il regroupera les 10 ED de Montpellier et comportera 2 sous-ensembles : Sciences du vivant et de la matière et SHS (avec les 2 ED de Montpellier 3 et les 2 ED de Montpellier 2, en droit et en économie et gestion). Cette configuration devrait amener à un rééquilibrage des contrats doctoraux (allocations). La gouvernance de cet ensemble n'est pas encore établie (le PRES étant de création très récente).

Ce nouveau cadre incite l'ED 60 à redéfinir fortement ses objectifs, en proposant de concert avec l'ED 58 un programme de formation reposant sur une offre élargie et structurée. Aucun séminaire n'était obligatoire. Cela change désormais avec la mise en place d'un enseignement de 100 h (30 h en D1, 40 h en D2 et 30 h en D3). Il sera hébergé à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier. La Présidence s'est engagée à financer cet enseignement tout d'abord par des heures supplémentaires puis en faisant entrer l'enseignement doctoral dans les services. Il y a là un changement qualitatif très important, qui donnera plus d'existence à l'école doctorale,



puisqu'elle sera responsable d'une partie de la formation scientifique, qui est pour le moment laissée aux équipes de recherche.

L'offre étant accrue, l'ED s'engage à proposer aux étudiants une « feuille de route » pour la répartition de ces 100 h, dans un esprit interdisciplinaire et inter-écoles doctorales, de manière à ne pas établir de frontière stricte entre les deux ED.

Du point de vue de l'organisation interne, le projet montre un souci de cohérence, dans la limitation des doctorats (14 au lieu de 20) et dans des regroupements d'équipes.



Observations de la Présidente)

08 AVR. 2010

Réponse à l'évaluation de l'ED 60.

Nous avons bien reçu votre rapport et vous en remercions. Ce rapport reflète fidèlement le sentiment des participants à ces journées d'évaluation. Notre établissement a apprécié l'attention portée par le comité à la politique que nous cherchons à mettre en place pour notre ED.

Avant d'exprimer notre appréciation sur le rapport lui-même, nous voudrions faire part d'une remarque liminaire concernant la note donnée et la procédure suivie par le comité national de l'Aeres en la matière : le 24 mars 2010 l'université Paul Valéry – Montpellier III a reçu de l'AERES deux rapports d'évaluation relatifs à ses écoles doctorales. Nous avons alors diffusé ces rapports dans l'établissement comme nous l'avons fait pour l'ensemble de notre offre de formation, mais nous avons constaté une contradiction entre le texte des rapports qui annonçait une note globale « A » et la note globale attribuée : « B ».

Nous avons alors contacté vos services pour faire corriger la note en conformité avec le texte du rapport. A notre grande surprise, votre agence a alors effacé ces rapports de la base de données et remis en ligne le 26 mars 2010 deux rapports dans lesquels la note globale était toujours « B », mais dont le texte avait été expurgé du paragraphe plus favorable à l'établissement. Pour l'ED 60, le paragraphe « *La notation proposée par le comité met l'accent non pas sur la situation actuelle, mais sur la volonté, très claire, de changement, de consolidation et d'utilisation du potentiel existant. La note globale A vise à encourager une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation et de développement. Quant aux notes partielles, elles correspondent à la situation actuelle de l'école doctorale* » est devenu « *Au niveau du projet, la volonté, très claire, de changement, de consolidation et d'utilisation du potentiel existant est à encourager comme une entreprise exemplaire dans sa politique de modernisation et de développement* ».

La présidente Anne Fraïsse a adressé un courrier au président de l'AERES lui demandant de respecter la réglementation en vigueur et les procédures d'attribution de note, en rectifiant le B en A, tel qu'annoncé dans le corps du rapport.

Ce préalable étant posé, deux remarques de fond méritent d'être apportées à votre évaluation.

La première concerne la formulation du rapport à propos de l'intervention de la Région Languedoc-Roussillon dans le financement des ED. Nous nous étonnons des termes utilisés « Pour des raisons impénétrables la Région ne finance pas de doctorat en SHS ». D'une part, le financement des thèses, n'entre pas dans le champ de compétences des régions, même si bon nombre d'entre elles s'y sont lancées ; d'autre part, il ne s'agit pas de raisons « impénétrables », mais de raisons multiples et complexes. Nous souhaiterions que la formulation qui relève d'un jugement de valeur soit retirée du rapport.

Plus importante, la critique récurrente et commune aux deux rapports concernant le maintien des deux écoles doctorales. Il s'agit d'un point fondamental. Le maintien de deux ED à Montpellier III s'impose pour plusieurs raisons :

- 1) L'organisation des deux ED dans notre université correspond à des logiques pluridisciplinaires et à un effort de mise en cohérence des équipes.

- 2) L'environnement régional (Toulouse, Aix-en-Provence) s'est organisé en écoles doctorales spécialisées. La fusion nous rendrait illisible auprès des étudiants en supprimant toute spécificité de nos formations doctorales.
- 3) La taille de nos ED est importante et satisfaisante : plus de quatre cents doctorants chacune. Une seule école poserait un problème de gouvernance.
- 4) Les statuts de nos ED prévoient un mode de gouvernance qui associe toutes les équipes. La fusion des ED ne permettrait pas, compte tenu des contraintes réglementaires nationales des écoles, une représentation équitable des dix-neuf équipes de l'établissement.
- 5) Une fusion des ED de Montpellier III ne serait envisageable qu'autant que la fusion des deux autres ED de SHS de la place montpelliéraine serait engagée, sous peine de créer une distorsion injustifiable entre nos établissements. Pourquoi une fusion des ED de Montpellier III alors que les deux ED de SHS de Montpellier I (droit et économie/gestion) ne sont nullement incitées à fusionner ?

Nous espérons que ces explications satisferont les experts et les convaincront de la nécessité du maintien de nos deux ED dont le destin est lié et qui trouveront des formes de collaboration accrue au sein du futur collège des écoles doctorales de l'UMSF, en synergie avec les autres ED du site montpelliérain.

Enfin il nous faut également apporter des précisions sur deux autres points :

- Dans la partie initiale (« Contexte général ») du rapport d'évaluation, il est écrit : « L'ED 60 travaille en collaboration étroite avec l'Université de Montpellier 1, avec l'Ecole Montpellier Sup'Agro et avec l'Ecole nationale d'architecture de Montpellier. ». Cette formulation trop floue nous paraît mal traduire la réalité. En effet, l'Université Montpellier 1 ne travaille pas en « collaboration étroite » avec l'ED 60, elle est un établissement coaccrédité. Une JE de l'ED 60 (Sant.E.Si.H) est basée à Montpellier 1 et deux autres équipes (EA EPSYLON et EA Sciences de Gestion) regroupent des enseignants chercheurs de l'UM3 et de l'UM1 (voire de Montpellier 2 dans le cas des « Sciences de Gestion »). Il en est de même pour l'Ecole Montpellier Sup'Agro et pour l'Ecole nationale d'architecture de Montpellier qui sont des établissements associés de l'ED 60.

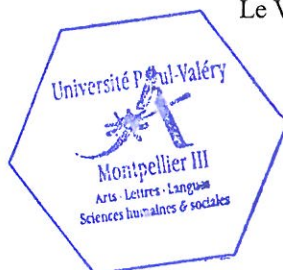
- Toujours dans la partie « Contexte général », à propos du nouveau périmètre de l'ED 60, on peut lire : « Mais la cohérence de la répartition n'est pas absolue, puisque les mêmes thèmes peuvent être traités de part et d'autre et que la psychologie se trouve scindée. » Or tel n'est pas le cas. En effet, tous les enseignants chercheurs en psychologie de Montpellier 3 (avec leurs collègues de Montpellier 1) se retrouvent rattachés à une seule et même équipe (EA EPSYLON) qui relève de la seule ED 60.

Accord du président de Montpellier 1 sur le contenu de la réponse.

Mme Anne FRAÏSSE



La Présidente
de l'université Montpellier 3



M. Patrick GILLI



Le Vice Président du Conseil Scientifique
de l'université Montpellier 3